

Le contrat de vente d'une voiture

Description

Le contrat de vente d'une voiture, au même titre que la [carte grise](#), est un document crucial lors du transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur du véhicule.

Ce contrat formalise l'accord entre les deux parties et sert de preuve légale en cas de litige. Il détaille toutes les informations essentielles, telles que l'identité des parties à la vente, la description précise du véhicule, le prix de vente et les conditions de la transaction.

Rédiger un contrat de vente clair et complet est une étape indispensable pour s'assurer que la transaction se déroule en toute transparence et conformément à la législation en vigueur.

[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un contrat de vente de voiture ?

Lors de la vente ou de l'achat d'une voiture, il est primordial de formaliser la transaction par un contrat de vente. Ce document officiel n'est pas seulement une formalité administrative : il protège les deux parties en détaillant les termes et conditions de la vente. Analysons de plus près son utilité, les parties prenantes et son contenu.

Définition et utilité du contrat

Un contrat de vente de voiture est un document légal qui **matérialise l'accord entre le vendeur et l'acheteur** concernant la transaction d'un véhicule. Il peut notamment servir de preuve en cas de litige, et offre ainsi une certaine sécurité juridique aux deux parties.

Ce contrat précise les conditions de la vente, les obligations du vendeur et de l'acheteur, ainsi qu'une **description détaillée du véhicule** concerné. En l'absence de ce document, les parties ne pourront prouver les termes de la vente en cas de désaccord ou de litige survenu après la vente.

Bon à savoir : la [vente d'un véhicule pour pièces détachées](#) entre particuliers n'est réalisable que si le véhicule est roulant et dispose d'un [contrôle technique](#) valide. La vente de véhicules non roulants ne peut intervenir qu'auprès des professionnels qui gèrent des centres spécialisés, appelés des centres VHU (véhicules hors d'usage).

Parties prenantes

Pour qu'un **contrat de vente soit valide**, il doit impliquer deux parties :

- Le vendeur : personne physique ou morale qui transfère la propriété du véhicule ;
- L'acheteur : acquéreur du véhicule et nouveau propriétaire.

Chacune de ces parties a des **droits et des responsabilités spécifiques**, que le contrat de vente de voiture doit définir clairement, pour éviter toute confusion.

Contenu du contrat

Pour être complet et juridiquement valide, un contrat de vente de voiture doit inclure certaines informations obligatoires. Voici les **éléments clés** à ne pas oublier :

- Identité des parties : le contrat doit mentionner les noms, adresses et coordonnées du vendeur et de l'acheteur afin qu'ils soient chacun clairement identifiable ;
- Description du véhicule : la marque, le modèle, l'année de fabrication, le numéro d'immatriculation, le kilométrage et le numéro de châssis ;
- Prix de vente : montant exact de la transaction doit être spécifié, ainsi que les modalités de paiement (comptant, par virement bancaire, etc.) ;
- Conditions de la transaction : les éventuelles garanties offertes par le vendeur, les conditions de livraison du véhicule et toute clause particulière convenue entre les parties.

Comment rédiger un contrat de vente de voiture ?

Rédiger un contrat de vente de voiture est une étape cruciale pour garantir une transaction sécurisée et transparente. Un contrat bien rédigé protège à la fois le vendeur et l'acheteur en clarifiant les termes de la vente et en détaillant les responsabilités de chaque partie. Voici comment procéder pour créer un contrat de vente de voiture complet et juridiquement valide.

Les informations obligatoires à inclure

Pour qu'un contrat de vente de voiture soit valable, il doit contenir certaines informations essentielles. Ces détails **assurent que le contrat est clair et précis**, réduisant ainsi le risque de litiges futurs.

En premier lieu, le contrat doit inclure une **description exhaustive du véhicule**. Cela comprend :

- Marque et modèle ;
- Année de fabrication ;
- Kilométrage exact du véhicule au moment de la vente.
- Numéro de châssis permettant d'identifier le véhicule.

Ensuite, les **informations sur le vendeur et l'acheteur** doivent être détaillées pour garantir que les parties impliquées sont clairement identifiées. Ces informations comprennent les noms/prénoms, adresses et numéros de téléphones de chacune des parties.

Enfin, le contrat doit indiquer les **dates et heures de la vente**, et comporter les signatures des deux parties.

Les clauses spécifiques à ajouter

En plus des informations de base, il est important d'inclure des clauses spécifiques qui couvrent les aspects clés de la transaction.

En premier lieu, précisez les **modalités de paiement** convenues entre le vendeur et l'acheteur. Cela inclut notamment le(s) mode(s) de paiement utilisé, et l'éventuel échéancier de paiement, si vous l'avez convenu entre vous.

A noter : Si le paiement est échelonné, détaillez les dates d'échéance et les montants des paiements.

Dans un second temps, définissez clairement les **garanties offertes par le vendeur** et les responsabilités de l'acheteur. Toute garantie offerte sur le véhicule, comme une garantie de bon fonctionnement ou une garantie contre les vices cachés, doit figurer au contrat de vente de la voiture.

De même, pensez à indiquer les **obligations de l'acheteur après la vente**, comme

par exemple, qu'il s'engage à réaliser le [changement de nom sur la carte grise](#) une fois la vente conclue, comme imposé par la loi.

Les erreurs à éviter lors de la rédaction

Rédiger un contrat de vente de voiture nécessite une attention particulière **pour éviter des erreurs courantes** qui pourraient entraîner des complications.

Voici quelques **erreurs à éviter** :

- Ne laissez aucune section vide. Chaque détail est important ;
- Soyez précis dans la description du véhicule et les conditions de la vente. Les ambiguïtés peuvent être source de conflits ;
- Les conditions de paiement et les garanties doivent être clairement définies pour éviter les malentendus.

En suivant ces conseils, vous pourrez **rédiger un contrat de vente de voiture** qui protège les intérêts des deux parties et assure une transaction sans accroc.

Où trouver des modèles de contrat de vente de véhicule ?

Si vous n'êtes pas sûr de comment rédiger un contrat de vente de voiture, il existe des ressources pour vous aider.

Vous pouvez trouver des modèles de contrat de vente de voiture **en ligne sur des sites spécialisés**. Ces modèles peuvent servir de base et être adaptés selon vos besoins spécifiques. Assurez-vous de choisir un modèle qui respecte les lois en vigueur.

Bon à savoir : lors de l'achat d'une [voiture d'occasion](#), un contrat de vente doit être rédigé par le vendeur, et approuvé et signé par l'acheteur et les éventuels [cotitulaires](#). Dans le cas d'un véhicule neuf, un bon de commande et un document d'information remplacent le contrat.

Quels sont les documents à annexer au contrat ?

Lors de la vente d'un véhicule, **il ne suffit pas de rédiger un contrat de vente détaillé**. Il est également crucial de rassembler et de fournir plusieurs [documents](#) annexes qui garantissent la légalité et la transparence de la transaction :

- Certificat de cession daté et signé ;
- Carte grise barrée ;
- [Certificat de situation administrative](#) ;
- Procès verbal de contrôle technique daté de moins de 6 mois, si le véhicule vendu a plus de 4 ans.

A noter : Qu'il s'agisse d'une voiture neuve ou d'occasion, il est fortement conseillé de fournir à l'acheteur le [carnet d'entretien de la voiture](#) lors de la vente.

Comment se déroule la signature du contrat de vente de voiture ?

La signature du contrat de vente de voiture est une étape cruciale dans le processus de transaction. Elle officialise l'accord entre le vendeur et l'acheteur et nécessite une préparation minutieuse pour s'assurer que tout se déroule sans accroc. Voici comment se déroule cette étape, de la préparation à la signature et aux démarches à suivre après la transaction.

Préparation avant la signature

Avant la signature du contrat de vente de la voiture, le vendeur et l'acheteur doivent effectuer plusieurs vérifications :

1. S'assurer que tous les documents nécessaires (carte grise, certificat de non-gage, contrôle technique) sont à jour et disponibles ;
2. Inspecter soigneusement le véhicule pour vérifier qu'il correspond à la description fournie et qu'il est en bon état ;
3. Relire le contrat de vente pour s'assurer que toutes les informations sont correctes et complètes, notamment les détails du véhicule, le prix de vente et les conditions de paiement.

Assurez-vous que le contrat est signé en deux exemplaires, un pour le vendeur et un pour l'acheteur. Chaque partie doit conserver son exemplaire signé.

Après la signature

La signature du contrat n'est pas la fin du processus de vente. Plusieurs démarches doivent être effectuées par le vendeur et l'acheteur pour **finaliser la transaction et officialiser le changement de propriétaire** :

1. Remise à l'acheteur de tous les documents mentionnés plus haut ;
2. Remplir et signer le certificat de cession ([Cerfa n°15 776*01](#)), en deux exemplaires ;
3. Déclarer la cession du véhicule en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans les 15 jours suivant la vente (incombe au vendeur) ;
4. Demande de carte grise par l'acheteur sur le site de l'ANTS dans un délai d'un mois après l'achat ;
5. Souscription d'une assurance pour le véhicule dès la prise de possession. Le vendeur, quant à lui, doit résilier son contrat d'assurance ou le transférer sur un autre véhicule.

Zoom : Afin de fluidifier la réception des formalités liées à la vente de voiture, l'Etat a habilité certains acteurs privés à recevoir les demandes. Aussi, LegalPlace vous accompagne dans l'ensemble des formalités liées à une [demande de carte grise](#) ! Il vous suffit de remplir un formulaire en moins de 3 minutes, puis de nous fournir les pièces justificatives nécessaires. Nos formalistes traitent votre dossier et font votre demande de carte grise en moins de 24h.

Que faire en cas de litige après la vente d'une voiture ?

Lorsqu'un acheteur découvre un problème après l'achat d'une voiture, plusieurs recours sont à sa disposition pour faire valoir ses droits, et notamment, le **recours pour vices cachés**.

Un vice caché est un défaut non apparent au moment de la vente qui rend le véhicule impropre à l'usage prévu ou en diminue fortement la valeur. **En cas de vice caché, l'acheteur peut** :

- Demander l'annulation de la vente : l'acheteur peut exiger la restitution du prix de vente contre le retour du véhicule ;
- Demander une réduction du prix : si l'acheteur souhaite conserver le véhicule, il peut négocier une réduction du prix proportionnelle au coût des réparations

nécessaires ;

- Engager des réparations aux frais du vendeur : si les réparations sont possibles et moins coûteuses, l'acheteur peut demander au vendeur de prendre en charge les frais.

Bon à savoir : Avant de recourir aux tribunaux, il est souvent recommandé de passer par une médiation. Un médiateur neutre peut aider les deux parties à parvenir à un accord sans les frais et la durée d'un procès.

Quels sont les obligations du vendeur ?

Le vendeur a des **responsabilités légales** qui doivent être respectées pour éviter les litiges :

- Divulgence des défauts connus : le vendeur est tenu d'informer l'acheteur de tous les défauts connus du véhicule. La dissimulation volontaire de vices peut engager sa responsabilité.
- Respect des garanties : s'il le vendeur a offert une garantie contractuelle, il doit respecter ses engagements et prendre en charge les réparations ou les remboursements stipulés.

FAQ

Quels sont les risques d'acheter une voiture sans contrat de vente ?

Sans contrat, l'acheteur et le vendeur sont exposés à des risques juridiques, notamment en cas de désaccord ou de vices cachés.

Comment annuler un contrat de vente de voiture après la signature ?

Les conditions pour annuler un contrat varient, mais elles incluent généralement la découverte de vices cachés ou des accords spécifiques mentionnés dans le contrat.

Quels documents pour faire une carte grise ?

Quel que soit l'état du véhicule, les documents suivants doivent impérativement être communiqués pour faire une carte grise :

- Demande de certificat d'immatriculation du véhicule ;
- Attestation d'assurance du véhicule ;
- Justificatif d'identité ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ;
- Mandat d'immatriculation lorsque l'acquéreur fait appel aux services d'un prestataire habilité comme LegalPlace.

Selon les conditions de la vente et la nature du véhicule, il sera également nécessaire de fournir des documents additionnels.